



→ Passerelles entre les différentes voies

### CAP/CAP agricole

Premier niveau de qualification professionnelle, le CAP vise l'acquisition de techniques précises pour exercer un métier. On peut aussi poursuivre ses études, notamment en bac professionnel (*lire p. 7*).

### Bac professionnel/bac professionnel agricole

Décliné dans de nombreuses spécialités, le bac professionnel offre un accès direct à l'emploi. La poursuite d'études est toutefois possible, notamment en BTS/BTSA (*lire p. 8*).

### Bac technologique

Huit séries au choix : ST2S, STAV, STD2A, STHR, STI2D, STL, STMG, TMD. Le bac technologique conduit principalement à des études supérieures techniques à bac + 2 (BTS/BTSA ou DUT), voire plus longues (écoles d'ingénieurs, de commerce, licence...) (*lire p. 17*).

### Bac général

La voie générale se compose d'enseignements communs, d'enseignements de spécialité, et d'enseignements optionnels (*lire p. 16*).

### LEXIQUE

**BEP** : brevet d'études professionnelles

**BMA** : brevet des métiers d'art

**BP** : brevet professionnel

**BPA** : brevet professionnel agricole

**BTM** : brevet technique des métiers

**BTS/BTSA** : brevet de technicien supérieur/  
brevet de technicien supérieur agricole

**CAP/CAP agricole** : certificat d'aptitude professionnelle/  
certificat d'aptitude professionnelle agricole

**CS** : certificat de spécialisation agricole

**DMA** : diplôme des métiers d'art

**DUT** : diplôme universitaire de technologie

**MC** : mention complémentaire

\* Deux bacs technologiques se préparent à partir d'une 2<sup>e</sup> spécifique : STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration) ; TMD (techniques de la musique et de la danse).